

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1284/SG/CG instituant un arrêt obligatoire dans un carrefour de la ville de Djibouti.

n° 71-1284/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
2 octobre 1971

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1971

Date du numéro
25 octobre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Tout conducteur abordant le carrefour des rues Saint-Laurent-du-Var et Marchand par la rue Marchand devra marquer un temps d'arrêt à la limite de la rue Saint-Laurent-du-Var. La Signalisation correspondante (panneau B 10) sera mise en place rue Marchand, dans les deux sens.